

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoint
- Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CASINO MUNICIPAL : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Conformément à la délibération du 23 juin 2016, le principe d'une délégation de service public a été retenu pour la gestion et l'exploitation du Casino municipal de la Ville de DAX.

Le Casino est un établissement de jeux réglementés mais il a également pour vocation d'offrir à l'ensemble des habitants permanents ou saisonniers et, plus particulièrement aux touristes et aux curistes, des prestations d'animations à portée événementielle, culturelle ou touristique.

A ce titre, c'est un pôle d'attraction majeur de la Ville de DAX qu'il est nécessaire de redynamiser, par une offre de jeux et d'animations accrue et attractive, en collaboration étroite avec la Collectivité délégante.

La gestion de cet établissement s'inscrit dans le cadre d'une concession de service public, dans les conditions définies par l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les articles L.321-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

Les caractéristiques principales de ce projet de délégation de service public sont développées dans le dossier de consultation joint en annexe à la présente délibération. Le délégataire devra à cet égard assurer une activité de jeux conforme à la réglementation et attractive, une activité bar/restauration renouvelée et des animations culturelles, touristiques et de loisirs qualitatives.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 15 juin 2017, a émis un avis favorable sur ce projet de délégation de service public, conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, l'avis du Comité Technique sera sollicité avant l'attribution de la délégation de service public dans le respect de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le principe de la délégation de service public du Casino municipal de DAX,

APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles que définies dans le dossier de consultation annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des formalités de publicité, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-7a-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».